**Termes de référence**

**Formation en gestion participative des subventions scolaires**

**Nom du projet :** Projet d’Appui institutionnel à la Réforme de l’Education (PAIRE)

**Intitulé de la mission :** Expertise court terme pour la formation en gestion participative des subventions

**Pays / zone géographique :** Mauritanie – Nouakchott

**Durée de la mission :** 50 jours

**Type de contrat :** Contrat de Prestation de Service (CPS)

**Description du projet**

La présente mission de consultance s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet d’Appui institutionnel à la Réforme de l’Education » (PAIRE) en Mauritanie.

Ce projet financé par l’Union européenne est actuellement en phase de démarrage pour une durée de 48 mois (2023-2026).

L’**objectif** du PAIRE est de renforcer le système éducatif à travers l’appui à la mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur de l'éducation et de la réforme du système éducatif.

Les résultats visés sont les suivants :

**Résultat 1 :** La qualité pédagogique et physique, l’accessibilité, la disponibilité et l’utilisation dans le système éducatif des manuels scolaires et autres matériels pédagogiques sont améliorées durablement pour renforcer/améliorer la qualité et la pertinence de l’enseignement.

**Résultat 2 :** Résultat 2 : Le pilotage des politiques éducatives et la gestion des ressources du MENRSE et au niveau déconcentré sont renforcés.

La mission s’insère plus spécifiquement au niveau au niveau de l’Activité 2.1.5 : - Renforcement des capacités managériales et de gestion des cadres des institutions déconcentrées du MENRSE.

**Contexte de la mission**

Le Gouvernement mauritanien a lancé, depuis 2022, le processus d’élaboration de son nouveau Programme National de Développement du Secteur Éducatif (PNDSE III). Le PNDSE III devra répondre au triple défi d’apporter des solutions pertinentes aux principales problématiques du secteur, d’être en ligne avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), et de traduire de manière opérationnelle les orientations politiques, organisationnelles et pédagogiques de la Loi 2022-023 d’Orientation du Système Éducatif.

Il permettra de disposer d’une vision à moyen et long terme du système éducatif, traduite en stratégies et actions concrètes pour atteindre les objectifs et les cibles fixés. Le PNDSE III s’articule autour de trois axes stratégiques de développement : promouvoir un accès universel, équitable et inclusif à l’éducation ; renforcer la qualité et la pertinence de l’offre éducative ; et améliorer la gouvernance du système éducatif.

Le pilotage du processus d’élaboration et de planification du programme est assuré par la Direction des Projets de l’Éducation et de la Formation (DPEF), en collaboration avec les départements ministériels concernés et les partenaires techniques et financiers (PTF). La Direction Générale de la Réforme et de la Planification (DGRP) est chargée du suivi de la mise en œuvre du PNDSE III au niveau du MENRSE.

Le document du PNDSE III est accompagné d’un modèle de simulation actualisé 2024–2032, d’un plan d’action triennal budgétisé (PATB 2024–2026) et d’un cadre de suivi de la mise en œuvre. L’état d’avancement du programme est évalué annuellement à travers des revues sectorielles conjointes réunissant l’ensemble des parties prenantes : ministères concernés, GLPE, partenaires, société civile et administrations déconcentrées. Ces revues donnent lieu à un aide-mémoire conjoint, validé par le gouvernement et les partenaires, avec des recommandations opérationnelles. Une évaluation à mi-parcours puis une évaluation finale sont également prévues pour apprécier la performance de la mise en œuvre et les résultats obtenus.

Les précédentes phases de réforme, notamment dans le cadre du PNDSE II (2011–2021), ont permis des avancées significatives en matière d’accès à l’éducation, de réorganisation de l’offre scolaire et de développement de la planification sectorielle. Cependant, l’évaluation finale du PNDSE II a mis en lumière des limites structurelles, en particulier en ce qui concerne la gestion des ressources financières au niveau des établissements et la faible participation des communautés à la gouvernance budgétaire. La chaîne de gestion des subventions scolaires décentralisées souffre d’un déficit d’appropriation, d’une mauvaise compréhension des responsabilités entre les acteurs locaux (COGES, APE, direction), et d’un manque de transparence sur l’usage des fonds. Le rapport a souligné l’insuffisance de formation sur les règles de gestion budgétaire, la faible formalisation des procédures, et le manque de redevabilité à l’égard des structures déconcentrées et des communautés.

Ces constats sont confirmés par le RESEN 2023, qui indique que les mécanismes de transfert de ressources vers les écoles restent hétérogènes et mal encadrés, avec une absence de référentiels clairs, d’outils harmonisés et de systèmes de suivi robustes. Le rapport pointe également une capacité institutionnelle limitée pour produire des rapports financiers compréhensibles et conformes, en particulier dans les écoles publiques rurales. Il note en outre que la participation communautaire à la gestion budgétaire reste souvent symbolique, faute de formation adaptée et d’un cadre de gestion participative clair.

En réponse, le PNDSE III (2023–2030) fait de la décentralisation de la gestion financière et du renforcement de la gouvernance participative des établissements une priorité stratégique. Son axe 3 prévoit le développement d’outils standards de gestion financière à l’usage des écoles, la formation des directeurs et des membres de COGES/APE, et l’instauration de mécanismes transparents de planification, d’exécution et de suivi des subventions. Cette dynamique s’inscrit dans une volonté plus large d’autonomiser les établissements, d'améliorer la reddition de comptes et de responsabiliser l’ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Cette orientation est confirmée et détaillée dans le rapport technique intitulé « Développement d’outils en appui à la mise en œuvre du PNDSE III » (janvier 2025), qui formule des constats clairs et des propositions opérationnelles pour améliorer le dispositif de subvention scolaire. Le rapport souligne notamment la complexité excessive des procédures actuelles de transfert des subventions, l’insuffisance des capacités locales de gestion, le manque de formation des acteurs scolaires et communautaires sur les règles de gestion financière et les outils de planification, ainsi qu’une coordination insuffisante entre les membres des COGES et les représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE), alors même que ces dernières sont parties prenantes des COGES. Il insiste sur la nécessité d’adopter une procédure simplifiée et harmonisée, de renforcer les compétences des directeurs d’école et des membres des comités de gestion, et de mettre en place un système de suivi fondé sur des canevas clairs et des mécanismes de responsabilisation. Le rapport appelle également à une meilleure articulation entre les ressources transférées et les plans d’amélioration des écoles (PAE), et à une formation ciblée pour assurer une appropriation durable du dispositif de gestion participative des subventions.

Dans ce cadre, le Projet d’appui institutionnel à la réforme de l’éducation (PAIRE), financé par l’Union européenne, accompagne le MERSE dans ses efforts de professionnalisation de la gestion locale. La présente mission vise à concevoir et déployer un programme de formation ciblé, à destination des directeurs d’écoles, des membres des COGES et des APE des écoles pilotes, pour renforcer leur capacité à gérer les subventions scolaires de manière participative, transparente, efficace et conforme aux règles nationales. Elle constitue un levier opérationnel pour la mise en œuvre des engagements du PNDSE III, en matière de performance budgétaire et de gouvernance inclusive à l’échelle de l’école.

La présente formation contribuera à renforcer l’alignement des subventions sur les priorités éducatives locales, en renforçant la capacité des écoles à planifier et exécuter leurs dépenses sur la base de leur Plan d’amélioration de l’école (PAE). Elle vise ainsi à établir un lien organique entre les ressources transférées, les objectifs du PNDSE III et les besoins identifiés par les communautés éducatives dans leurs projets d’école

**Description de la mission**

L’Assistance Technique (AT) du PAIRE (Projet d’appui institutionnel à la Réforme de l’Education en Mauritanie, financé par l’Union européenne et mise en œuvre par Expertise France) lance, par les présents termes de références (TdR), un appel à candidature pour recruter une structure de type bureau d’étude / cabinet de conseil et formation afin de réaliser la mise en œuvre d’une action de formation en gestion participative des subventions.

1. **Objectifs de la mission :**

**Objectif général :**

L’objectif général est de renforcer les capacités des directeurs d’écoles, des membres des COGES et des APE des établissements pilotes du périmètre d’expérimentation du PAIRE en matière de gestion participative, transparente et conforme des subventions scolaires, afin d’améliorer l’efficacité, la redevabilité et la gouvernance financière au niveau local.

**Objectifs spécifiques :**

Plus spécifiquement il s’agira de :

* Adapter le modèle national de gestion des subventions scolaires, élaboré dans le cadre de la mission de janvier 2025, aux réalités spécifiques des écoles pilotes du PAIRE non couvertes par le PASEB, en tenant compte des capacités institutionnelles, des outils existants et des pratiques locales de gestion ;
* Élaborer un programme de formation modulaire, fondé sur les procédures nationales harmonisées, intégrant des modules sur la planification budgétaire participative, le transfert et l'exécution des fonds, le suivi des dépenses, et la reddition de comptes à l’échelle des établissements scolaires ;
* Former un noyau de formateurs nationaux et régionaux, issus de la DGE (1), de la DEF (1), de la DES (1), de l’IGEN (1), des DREN (2), des IDEF (6), des IC (26), les représentants départementaux (6), régionaux (2) et nationaux (5) des associations de parents d’élèves (APE), afin d’assurer par la suite la démultiplication du dispositif de formation et le suivi technique de sa mise en œuvre dans les établissements cibles ;
* Déployer la formation dans le périmètre d’expérimentation du PAIRE dans les écoles et auprès des membres des COGES (hors périmètre du PASEB), en combinant des sessions présentielles interactives, des outils pratiques, et des supports contextualisés pour favoriser l’appropriation locale ;
* Appuyer la mise en œuvre expérimentale du modèle dans les écoles au profit desquelles la formation a eu lieu, à travers un accompagnement méthodologique sur le terrain, des séances de suivi et l’analyse des premiers retours d’expérience sur l’utilisation des outils et la gouvernance budgétaire ;
* Formuler des recommandations d’ajustement et de généralisation, en vue d’une adoption nationale progressive du dispositif de gestion participative des subventions, en cohérence avec les réformes engagées par le PNDSE III et les actions complémentaires des partenaires (notamment le PASEB).

**Résultats attendus**

* Le modèle national harmonisé de gestion des subventions scolaires est adapté aux réalités des écoles pilotes ciblées par le PAIRE hors zones couvertes par le PASEB, avec des outils simplifiés et contextualisés validés par les directions techniques du MENRSE ;
* Un programme de formation complet est élaboré, comprenant des modules pédagogiques, des supports de formation, des guides pratiques à destination des membres des COGES en lien avec les canevas nationaux de gestion et de suivi budgétaire ;
* Un noyau d’une cinquantaine de formateurs issus de la DGE (1), de la DEF (1), de la DES (1), de l’IGEN (1), des DREN (2), des IDEF (6), des IC (26), les représentants départementaux (6), régionaux (2) et nationaux (5) des associations de parents d’élèves (APE) est opérationnel, formé sur le contenu technique, les outils pédagogiques et la méthodologie de déploiement terrain de la formation ;
* Les bénéficiaires (3 membres des COGES, soit 318 bénéficiaires au total) des écoles pilotes du périmètre d’expérimentation du PAIRE sont formés, maîtrisent les rôles et responsabilités liés à la gestion des subventions, et disposent d’outils adaptés à une gestion transparente et participative ;
* La mise en œuvre expérimentale du modèle dans les écoles formées est accompagnée, documentée et évaluée, avec des éléments de suivi qualitatif et quantitatif sur l’appropriation, l’exécution des fonds et la redevabilité communautaire ;
* Un rapport final est produit, comprenant un retour d’expérience sur la phase pilote, des ajustements techniques proposés, et des recommandations pour une extension progressive à d’autres écoles, en coordination avec les dispositifs existants.

**Étendue de la mission :**

La mission portera sur l’appui technique à la conception, à l’adaptation et à la mise en œuvre d’un programme de formation en gestion participative des subventions scolaires, en lien avec les priorités de l’axe 3 du PNDSE III et les objectifs du projet PAIRE en matière de gouvernance locale, de transparence budgétaire et de renforcement des capacités à l’échelle des établissements.

Elle sera conduite sous la supervision conjointe de la Direction générale de l’enseignement (DGE) et de la Direction générale de la réforme et de la prospective (DGRP), en collaboration étroite avec la Direction de l’enseignement fondamental (DEF), la Direction de l’enseignement secondaire (DES), et l’Inspection générale de l’éducation nationale (IGEN). Le projet PAIRE assurera l’appui technique, logistique et méthodologique à toutes les étapes de la mission.

La mission couvrira notamment :

* L’analyse du dispositif national proposé en janvier 2025 sur les subventions scolaires et son adaptation aux écoles pilotes du PAIRE non couvertes par le PASEB, en lien avec les outils disponibles et les besoins identifiés ;
* La conception d’un programme de formation contextualisé pour membres des COGES, intégrant des modules sur la planification, l’exécution, le suivi et la reddition des fonds scolaires ;
* La formation d’un noyau de formateurs nationaux, régionaux et départementaux issus des structures techniques du MERSE, des DREN concernées et de l’APE, chargés de la réplication du dispositif. L’élargissement du noyau de formateurs aux représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE) permettra de renforcer l’articulation verticale entre l’action locale et les instances représentatives du pilotage communautaire. Cette stratégie garantit à la fois l’efficacité pédagogique, la représentativité fonctionnelle, et une appropriation locale renforcée, tout en restant compatible avec les contraintes logistiques, techniques et budgétaires du projet PAIRE ;
* Le déploiement de la formation terrain auprès des bénéficiaires des écoles pilotes, selon une stratégie de ciblage progressive et adaptée à la capacité opérationnelle des régions ;
* L’accompagnement de la mise en œuvre expérimentale, incluant le suivi de l’appropriation des outils et le renforcement de la coordination entre directeurs, comités de gestion et structures déconcentrées ;
* La formulation de recommandations techniques pour la pérennisation du dispositif et son extension progressive à d’autres écoles, en assurant la complémentarité avec les interventions du PASEB et des autres partenaires du secteur.

Compte tenu du nombre élevé d’écoles pilotes concernées par l’expérimentation engagée par le projet PAIRE (106 écoles au total, dont 64 à Nouakchott-Nord et 42 dans le Brakna), et du fait que chaque COGES compte 7 membres, organiser une formation exhaustive pour plus de 742 participants serait difficile à mettre en œuvre de manière efficace, pédagogique et soutenable. Afin de garantir la qualité des apprentissages tout en favorisant une démultiplication au niveau local, il a été retenu de former un noyau restreint de 3 membres par COGES, en ciblant les rôles clés (soit 318 personnes à former au total).

Ce noyau sera composé du secrétaire général (Directeur d’école), du représentant des parents d’élèves (APE) et du représentant de la commune afin d’assurer une couverture des fonctions essentielles à la gestion des subventions scolaires et à la redevabilité. Cette composition équilibrée permettra de consolider les capacités internes des comités et d'assurer une restitution structurée et efficace des contenus de formation aux autres membres du COGES, avec le soutien actif du directeur d’école, également bénéficiaire de la formation.

Cette mission s’inscrit dans une logique de professionnalisation de la gestion scolaire à l’échelle locale et de responsabilisation accrue des communautés éducatives, conformément à la vision du PNDSE III et à l’approche inclusive portée par le projet PAIRE.

Le prestataire retenu devra en outre veiller à intégrer les dimensions genre, inclusion et diversité territoriale dans les modules produits.

**Démarche méthodologique :**

La mission sera conduite sous la supervision directe de la Direction Générale de l’Enseignement (DGE), en collaboration avec la Direction Générale de la Réforme et de la Planification (DGRP), la Direction de l’Enseignement Fondamental (DEF), la Direction de l’Enseignement Secondaire (DES), l’Inspection Générale de l’Éducation Nationale (IGEN) et le projet PAIRE, qui assurera l’appui technique et logistique.

Le prestataire retenu adoptera une approche participative, progressive et fondée sur des outils existants, afin d’assurer à la fois la pertinence technique, l’appropriation locale et la cohérence avec les orientations nationales. La mission se déroulera en six étapes principales :

**Étape 1 : Réunion de cadrage et validation du plan de travail**

* Organisation d’une réunion de lancement avec la DGE, la DGRP, la DEF, la DES, l’IGEN et le PAIRE (réunion organisée par le PAIRE);
* Clarification des attentes, validation du chronogramme, des livrables et des modalités de collaboration ;
* Alignement avec les orientations du MERSE, y compris la complémentarité avec le dispositif PASEB.

Livrables attendus : Compte rendu de réunion + plan de travail validé.

**Étape 2 : Analyse documentaire et adaptation du modèle national**

* Analyse du dispositif proposé en janvier 2025 pour la gestion des subventions ;
* Identification des ajustements nécessaires pour une application dans les écoles pilotes du PAIRE non couvertes par le PASEB ;
* Adaptation des outils standards (canevas de planification, modèles de PV, tableaux de suivi budgétaire, etc.).

Livrables attendus : Note technique d’adaptation du modèle + kit de gestion simplifié adapté au PAIRE.

**Étape 3 : Conception du programme et des modules de formation**

* Élaboration d’un programme de formation spécifique, modulaire et contextualisé, à destination des membres des COGES (secrétaire général - directeur d’école, représentant de l’APE et représentant de la commune) et représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE);
* Développement des supports pédagogiques : fiches pratiques, présentations, guides d’animation, outils de simulation.

Les modules incluront des séquences spécifiques sur l’articulation entre la planification budgétaire locale, la gestion des subventions, et les objectifs du Plan d’Amélioration de l’École (PAE), afin de garantir la cohérence et l’efficience dans l’utilisation des ressources à l’échelle de l’établissement.

Livrables attendus : Programme de formation + modules validés + supports pédagogiques prêts à l’usage.

**Étape 4 : Formation d’un noyau de formateurs nationaux et régionaux**

* Contribution au processus de sélection de formateurs (une cinquantaine au total) parmi les cadres des structures techniques du MERSE (DGE, DEF, DES, IGEN, DREN, IDEF et IC) et représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE) ;
* Formation intensive sur le contenu technique, les outils, et la méthodologie de facilitation ; en trois sessions de cinq jours chacune ;
* Préparation logistique et pédagogique du déploiement ultérieur de la formation.

Livrables attendus : Rapport de formation des formateurs + guide du formateur.

**Étape 5 : Déploiement de la formation dans les écoles pilotes**

* Elaboration et mise en œuvre d’une stratégie de mobilisation et de communication ciblée visant à informer, consulter et obtenir l’adhésion des autorités locales institutionnelles et traditionnelles, pour garantir l’intégration institutionnelle et sociale des actions de formation ;
* Organisation de sessions de formation sur 2 jours par groupe (21 participants max par groupe / 15 groupes pédagogiques) ; ces formations ayant lieu à Nouakchott pour les participants de la wilaya de Nouakchott Nord, et dans différentes localités du Brakna pour ceux issus de cette wilaya.
* Ciblage : 3 membres clés des COGES (secrétaire général - directeur d’école, représentant de l’APE et représentant de la commune) soit 318 personnes au total (106 COGES) ;
* Utilisation d’outils interactifs, d’exemples pratiques, de jeux de rôle et de canevas simplifiés.

Livrables attendus : Liste des participants formés + note de capitalisation intermédiaire.

Les formations des membres des COGES dans les écoles pilotes seront assurées par le noyau de formateurs, avec l’accompagnement technique du prestataire retenu.

**Étape 6 : Restitution et rapport final**

* Animation d’un atelier national de restitution avec les parties prenantes (organisé par le PAIRE).
* Rédaction d’un rapport final assorti de recommandations.

Livrables attendus : Rapport final complet incluant l’analyse de la phase pilote, les recommandations d’ajustement, et les propositions d’extension.

**Calendrier et livrables**

La mission d'appui aura une durée de 50 jours étalés sur dix (10) semaines environ. Elle sera organisée en six étapes:

| **Activités** | **Livrables** | **Nombre de jours (indicatif)** | | **Période de mise en œuvre (indicatif)** | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Étape 1 : Réunion de démarrage** | | | | | | |
| Réunion de démarrage (MERSE, DGE, DEF, DES, IGEN, PAIRE) | Compte rendu validé de la réunion de lancement | 1j | | Semaine 1 | |
| **Étape 2 : Analyse documentaire et adaptation du modèle national** | | | | | | |
| Analyse du modèle national et adaptation aux écoles PAIRE | Note technique d’adaptation + version contextualisée des outils (canevas, supports) | 6j | | Semaine 1 et Semaine 2 | |
| **Etape 3 : Conception du programme et des modules de formation** | | | | | | |
| Conception du programme de formation et des modules | Programme structuré + modules thématiques + supports pédagogiques | 10j | | Semaine 2 -Semaine 4 | |
| **Étape 4 : Mise en œuvre de la formation des formateurs** | | | | | | |
| Formation du noyau national de 50 formateurs (cadres des DGE, DEF, DES, IGEN, DREN, IDEF et IC) et représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE)  Trois sessions de cinq jours chacune. | Rapport de formation des formateurs + guide du formateur | 15j (5j × 3 sessions) | | Semaine 4 -Semaine 8 | |
| **Étape 5 : Phase pilote -Expérimentation – formation des COGES** | | | | | | |
| Organiser 15 sessions de 1 jour (max. 21 participants/session)  106 écoles pilotes réparties sur 2 DREN ;  3 membres de COGES : Directeur d’écoles, le représentant de l’APE, représentant de la commune = 318 personnes à former  Nombre de groupes : 318/20 = environ 15 groupes pédagogiques | Rapport de formation + kit pédagogique complet,  Note de capitalisation sur la phase pilote | 15j (1 j × 15 sessions) | | Semaine 8-Sermaine 10 | |
| **Étape 6 : Rapport final et recommandations** | | | | | | |
| Restitution et rapport final incluant recommandations pour la généralisation | Rapport final de mission avec recommandations | 3j | | Semaine 10 | |
| **TOTAL** | | | **50j** | |  | |

Le prestataire proposera dans son offre méthodologique une démarche et un planning prévisionnel des opérations et modalités de travail pour chaque étape de la mission.

**Dispositions logistiques et organisationnelles à la charge du prestataire**

Le prestataire sélectionné sera entièrement responsable de la prise en charge des aspects logistiques et organisationnels liés à la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce mandat. À ce titre, il devra notamment :

* Mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement des sessions de travail (experts, assistants, animateurs, etc.).
* Assurer l’organisation matérielle des ateliers, sessions de formation ou réunions, incluant :
  + Réservation et mise à disposition de la salle de travail (NB : les formations des membres des COGES auront lieu dans des écoles publiques) ;
  + Fourniture de matériel (vidéoprojecteur, paperboard, etc.) ;
  + Impression et reproduction des documents de travail ;
  + Gestion des feuilles de présence et attestations ;
* Gérer la restauration des participants (pauses café, déjeuners, selon les modalités convenues)
* Gérer les indemnisations des participants (*per diem* et déplacement, en fonction des règles et barèmes en vigueur)
* Assurer la logistique des déplacements des équipes
* Coordonner avec les institutions bénéficiaires pour garantir la disponibilité des participants et du lieu.
* Fournir un appui administratif à la bonne tenue des sessions, notamment la rédaction des procès-verbaux et rapports de restitution intermédiaires (si requis).

À partir de la liste des 106 écoles ciblées, le prestataire devra proposer, dans son offre, des regroupements d’au plus 7 écoles par session de formation.

Les formations des membres des COGES se dérouleront dans les écoles publiques. Les candidats devront donc prévoir une source d’énergie autonome (système solaire ou mini-groupe électrogène), afin d’assurer le fonctionnement des équipements de projection (ordinateurs, vidéoprojecteurs).

Tous les documents produits devront être rédigés en français et en arabe.

Par ailleurs, les participants étant à la fois francophones et hassanophones, les formateurs devront être en mesure de communiquer dans les langues du milieu.

Le prestataire retenu devra également prendre en charge le noyau de formateurs, tant durant leur formation initiale que pendant la phase de démultiplication dans les 106 écoles pilotes.

Le prestataire devra soumettre, dans son offre technique, une proposition logistique détaillée, incluant un calendrier d'exécution prévisionnel, ainsi que les moyens qu’il envisage de mobiliser pour chaque activité.

**Barème de référence pour la prise en charge financière**

Les prestations logistiques et les coûts associés devront être établis en conformité avec le barème en vigueur du PAIRE. Ce barème constitue la référence unique pour l’évaluation et le remboursement des frais liés aux activités (*per diem*, indemnités de déplacement des participants et des organisateurs versés dans le cadre du PAIRE).

Ce barème sera mis à disposition des candidats sur simple demande adressée à l’équipe de coordination du projet, via l’adresse mail dédiée à la réception des candidatures. Il revient aux candidats d’intégrer strictement les éléments de ce barème dans l’élaboration de leur offre financière.

**Profil du prestataire et des expertises à mobiliser**

La mission est ouverte à toute structure de type bureau d’étude, cabinet de conseil et de formation.

Conformément aux règles de passation des marchés, les bureaux peuvent soumissionner seuls ou en s’associant à d’autres bureaux, qu’ils soient nationaux ou internationaux, afin de mutualiser leurs expertises.

Ces modalités d’association doivent être clairement présentées dans l’offre, dans le respect des dispositions réglementaires applicables.

**Capacite technique et professionnelle du prestataire :**

* Expériences démontrées dans les domaines suivants : Éducation, planification de l’éducation, gouvernance locale, ou développement communautaire ;
* Expertise en formation des acteurs éducatifs (COGES, etc.) ; fournir des exemples de projets réalisés (Fournir une liste des travaux similaires exécutés ou des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les listes indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux, le nom du client.. )
* Capacité avérée à mobiliser une équipe multidisciplinaire (présentation de l’équipe mobilisée, des rôles de chacun(e) dans l’exécution de la mission, comportant une description des apports de chacun des membres à la réalisation de la mission, en fonction de ses compétences et expériences).
* Fournir des références d’au moins 3 missions similaires en appui aux réformes de l’éducation ou à la gouvernance scolaire locale ;
* Justifier d’une connaissance approfondie du contexte mauritanien et des dynamiques communautaires éducatives (Liste de projets réalisés en Mauritanie) ;
* Fournir des références ou liste de projets réalisées dans la production d’outils de formation, guides pratiques, et appui au déploiement de modèles participatifs dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers (UE, AFD, Banque mondiale, etc.).

**Personnel-clé à mobiliser par le prestataire :**

**Chef de mission – Expert en gouvernance scolaire,**

qui sera en charge desupervision de l’ensemble de la mission, qualité technique des livrables, relation avec le MERSE/PAIRE :

* Diplôme minimum Bac+5 en sciences de l’éducation, gestion des systèmes éducatifs, économie de l’éducation, planification de l’éducation, gouvernance locale, ou disciplines connexes ;
* Expérience de 10 ans dans le secteur éducatif, dont au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des établissements scolaires, de la planification locale participative, ou de l’appui à la gouvernance scolaire ;
* Connaissance des référentiels du PNDSE III, des pratiques de formation continue en milieu scolaire, et des dynamiques communautaires autour de l’école ;
* Avoir mené avec succès au moins une mission similaire dans un pays en développement, de préférence dans un contexte francophone ou sahélien ;
* Excellente maîtrise du français, à l’écrit comme à l’oral ;
* La connaissance de l’arabe (lecture ou expression orale) constitue un atout appréciable pour les interactions communautaires ;

**Spécialiste en formation et ingénierie pédagogique,**

qui sera en charge de l’élaboration du programme de formation, de la production des supports et guides pratiques :

* Diplôme minimum Bac+4 en sciences de l’éducation, gestion des systèmes éducatifs, économie de l’éducation, planification de l’éducation, gouvernance locale, ou disciplines connexes ;
* Au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation à destination de directeurs d’écoles, COGES, APE ou structures communautaires ;
* Capacité avérée à produire des outils pédagogiques, des canevas simplifiés et des documents de formation adaptés aux profils communautaires et non spécialisés ;
* Avoir mené avec succès au moins une mission similaire dans un pays en développement, de préférence dans un contexte francophone ou sahélien ;
* Excellente maîtrise du français, à l’écrit comme à l’oral ;
* La connaissance de l’arabe (lecture ou expression orale) constitue un atout appréciable pour les interactions communautaires ;

**Expert.e terrain – Facilitation communautaire,**

qui sera en charge d’accompagner la mise en place des formations en milieu scolaire en favorisant l’adhésion et la mobilisation des acteurs locaux institutionnels et traditionnels, de l’adaptation contextuelle des contenus, de l’animation des formations sur le terrain

* Diplôme minimum Bac+3 en sciences de l’éducation, gestion des systèmes éducatifs, économie de l’éducation, planification de l’éducation, gouvernance locale, ou disciplines connexes ;
* Au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans la mise en place des approches de gestion participative, de planification budgétaire locale, et de conduite du changement au niveau des établissements ;
* Avoir mené avec succès au moins une mission similaire dans un pays en développement, de préférence dans un contexte francophone ou sahélien ;
* Bonne connaissance des mécanismes de subvention scolaire, des procédures de suivi budgétaire et des outils de reddition de comptes ;
* Excellente maîtrise du français, à l’écrit comme à l’oral ;
* La connaissance de l’arabe (lecture ou expression orale) et du hassaniya constitue un atout appréciable pour les interactions communautaires.

**Modalités de candidature**

Les candidatures doivent inclure les éléments suivants :

* Une note de compréhension des termes de référence de la mission et des enjeux qu’elle contient
* Une offre technique incluant une proposition méthodologique, un schéma organisationnel et logistique ainsi qu’un calendrier indicatif d’exécution
* Une offre financière incluant les honoraires, les coûts organisationnels et logistiques, ainsi que la prise en charge des participants aux sessions de formation (selon le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire fourni
* Une présentation du candidat (bureau ou cabinet)
* Les CV des membres du personnel-clé mobilisé pour la mission
* Une présentation des références de missions similaires démontrant la pertinence de la candidature pour cette mission.

**ANNEXE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Ecoles pilotes du périmètre de l'expérimentation du PAIRE** | | | |
| **Ecole** | **Commune** | **Moughataa** | **Wilaya** |
| Babe Maata 1 | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mohamed El-emine Ndjeyane | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Tarigh | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Oumar Ibn Yasser | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Elhadj Ould Vahou | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Esselam | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Maalaïnine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mohamed Ould Adoubba | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ibn Abass | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mousaab | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Tourad | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Cheikh Ould El-alem | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Tourad 2 | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mohamed Mahmoud Ould Hamady | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ch. Ahmed Ebou Elmaaly 2 | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Baba Maata 2 | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| El-Inghadh | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ghaza Essamida | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Abd-Esselam Tandia | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Sidi Mohamed | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Jaavar Ibn Ebi Taleb | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Khadijetou Bint El-Aghib | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Bah Ben Mohamed El-Emine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Sidi Ould Moulaye Zeine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cherif Ahmed | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mohamed Ould Bouakssa | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ibn Khaldoune | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Mohamed Lemine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Salah-Dine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ahmed Ould Hbib | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Dar-Esselma | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Zeid Ibn Haritha | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Ely Ould Meyara | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Youssef 2 | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Bintou Jahch | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Ebou Saïd 1 | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Ebou Saïd 2 | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Cheikh El-Ghazouani | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Abdel Aziz Sy | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Youssef 1 | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Elmoudjahid Ely Mhaïmed | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Elmoudjahid Mohamed Lejrab | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Selmane Elvarissy | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Bouyaghi Ould Abidine | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Bintou Khoueilid | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Cheikh Abdouck | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| El-Emany | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| El-imam Bouddah | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Nasser Dine | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| El-Imtiyaze | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| El-imam Ahmed | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Mohamed Maouloud | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Ethmane | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Tewvigh | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| El-Imam Elboukhari | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Lemrabott Mohamedhen Vall Moutaly | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Essaada | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Lemrabott Ahmedou Vall | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Lemrabott Bah Mohamed Lemine | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Ahmed Deid | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Talha Ibn Abdellah | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Ebou Dherine | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Ely Chandhoura | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Cheikh Mohamed El Mamay | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Aleg 2 | Aleg | Aleg | Brakna |
| aleg 10 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 3 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 4 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 5 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 8 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 1 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Bouhdida 3 | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Bouhdida 4 | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Bouhdida 5 | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Chinguitti | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Zighlane | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Mouftah Elkhaïr 2 | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Chegar 2 | Chegar | Aleg | Brakna |
| Chegar 3 | Chegar | Aleg | Brakna |
| Chegar 4 | Chegar | Aleg | Brakna |
| Aghchorguitt 1 | Agchourguitt | Aleg | Brakna |
| Lemdene | Agchourguitt | Aleg | Brakna |
| Ouad-El Gharegue | Agchourguitt | Aleg | Brakna |
| Boulel Doukou | Hayré Mbar | Bababé | Brakna |
| Elvarea | El Vareh | Bababé | Brakna |
| Hayré Gueller | Hayré Mbar | Bababé | Brakna |
| Samboullah | Hayré Mbar | Bababé | Brakna |
| Seinou Bousoubé | Hayré Mbar | Bababé | Brakna |
| Djodjeiry | Bababé | Bababé | Brakna |
| Bababé 1 | Bababé | Bababé | Brakna |
| Bababé 3 | Bababé | Bababé | Brakna |
| Abdella Djeiry | El Vareh | Bababé | Brakna |
| Haye Elkit | Djonaba | Magtalahjar | Brakna |
| Alghoudss | Magtalahjar | Magtalahjar | Brakna |
| Aljazeera | Magtalahjar | Magtalahjar | Brakna |
| Ecole 4 | Magtalahjar | Magtalahjar | Brakna |
| Magta Lahjar 8 | Magtalahjar | Magtalahjar | Brakna |
| Ecole 5 | Magtalahjar | Magtalahjar | Brakna |
| Ecole 7 | Magtalahjar | Magtalahjar | Brakna |
| Ndally | Wad amour | Magtalahjar | Brakna |
| Assikra | Wad amour | Magtalahjar | Brakna |
| Bernit Ideynibe | Wad amour | Magtalahjar | Brakna |
| Elb-Elkheir | Sangrava | Magtalahjar | Brakna |
| Koueiwa 3 | Sangrava | Magtalahjar | Brakna |
| Sangrava 3 | Sangrava | Magtalahjar | Brakna |
| Tachoutt-Twila | Wad amour | Magtalahjar | Brakna |